

CONCEVOIR ET CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS À BASSE ET TRÈS BASSE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

(02 41 22 99 91 Contact administratif , Emmanuelle Rangé

(09 50 74 22 12 Contact pédagogique , Pascale Ravilly

▶ SESSION 18, 19 & 20 octobre 2011

Contexte	<p>Une accélération de l'information et des mesures gouvernementales avec décret d'application nous obligent aujourd'hui à concevoir des bâtiments à basse et très basse consommation d'énergie appelés HPE, THPE, BBC, Effinergie, Minergie, Passifs, etc...</p> <p>Les maîtres d'ouvrage et les concepteurs veulent répondre aux nouvelles exigences (RT 2012), voire même les dépasser. Les futurs labels réglementaires préfigureront la RT 2020.</p> <p>La RT 2012 doit s'appliquer, à partir du 28 octobre 2011, aux bâtiments neufs publics et du tertiaire (commerces et bureaux) ainsi qu'aux zones prioritaires de rénovation urbaine. L'obligation pour les logements neufs s'appliquera à partir du 1er janvier 2013.</p> <p>En Europe, nous bénéficions déjà de retours d'expérience et toute la logique du bâtiment doit souvent être repensée sans oublier l'ensemble des acteurs qui participent à l'acte de construire. En effet, dans ces nouveaux défis, il est question d'intelligence collective.</p>	<p>La première journée permet à chacun par les apports théoriques des différents intervenants de cibler les fondamentaux d'une conception bioclimatique pour la mise en place d'une stratégie de projet optimale au-delà de la RT 2012....</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les exigences spécifiques liées à ces bâtiments plus performants - Comment sortir de la logique réglementaire pour aller plus loin - Apprendre à repenser le bâtiment en approche bioclimatique - Choisir les systèmes constructifs - Maîtriser le choix des systèmes énergétiques et l'apport des énergies renouvelables - Concevoir les détails d'exécution capables de répondre aux nouvelles exigences - Connaître les équipements techniques du bâtiment performant - Maîtriser le coût dans le process 	<ul style="list-style-type: none"> • Conception bioclimatique <ul style="list-style-type: none"> - Bien-être thermique - Climat, microclimat - Site, diagramme solaire, - Forme et compacité - Orientation - Ouverture au soleil / baie vitrée - Ventilation / optimisation des flux d'air - Inertie thermique/ confort d'été • Construction performante <ul style="list-style-type: none"> - Les différents systèmes constructifs - La question des matériaux (énergie grise) - Résistance thermique des parois - Contrôle de l'étanchéité à l'eau ; la vapeur d'eau et l'air - Quels systèmes de chauffage préconiser pour un bâtiment BC - Le cas particulier de l'eau chaude sanitaire - Exigences réglementaires • L'impact du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> - Impact des masques lointains en site urbanisé (bâtiments, végétation) - Etat des recherches effectuées sur le rafraîchissement d'un îlot urbain
Public	Architectes, ingénieurs, techniciens, conseils à la maîtrise d'ouvrage, etc Pré-requis nécessaires	<p>A la fin de cette première journée prise en main d'une boîte à outils simplifiée pour la conception et les calculs de consommation énergétique sur un cas concret simple.</p> <p>La boîte à outils simplifiée pour une première approche a été mise au point par TRIBU, bureau d'études développement durable appliqué au bâtiment et à l'urbain.</p>
Durée	Une session de trois jours	<p>Intervenants : Alain BORNAREL, chercheur, ingénieur-conseil et programmeur Développement Durable (TRIBU), Marika FRENETTE architecte, spécialisée en optimisation environnement et santé (WIGWAM), Marjorie MUSY agrégée Génie Civil, chercheur au CERMA</p>

2ème journée 19 octobre 2011 à l'Ensa Nantes

La formation se déroule sous forme d'un atelier/workshop.

Les différents intervenants, souvent en co-présence, piloteront les différentes équipes constituées.

A partir d'un programme de logements, chaque équipe abordera la conception selon une approche bioclimatique en utilisant dès la phase amont la boîte à outils.

Intervenants : **Alain BORNAREL**, chercheur, ingénieur-conseil et programmateur Développement Durable (TRIBU), **Marjorie MUSY** agrégée Génie Civil, chercheur au CERMA, **Marika FRENETTE** architecte, spécialisée en optimisation environnement et santé (WIGWAM)

3ème journée le 20 octobre 2011 à l'Ensa Nantes

Pour une approche transversale

Poursuite du workshop par la formalisation d'une réponse au programme proposé.

Présentation des esquisses par chaque équipe (calculs et partis pris de conception)

Intervenants : **Marika FRENETTE** architecte, spécialisée en optimisation environnement et santé (WIGWAM), **Marjorie MUSY** agrégée Génie Civil, chercheur au CERMA, **Timothée PAULIN** économiste, **Serge GUIGNARD** directeur technique et associé de AIA-CERA

Coordinatrice pédagogique Pascale RAVILLY, responsable pédagogique du Pôle Atlantique

Contenu et intervenants sous réserve de toutes modifications

**CONCEVOIR ET CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS
 À BASSE ET TRÈS BASSE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

Montant de la formation : **1400 Euros**

Renseignements

Pôle Atlantique de formation Continue / URCAUE des Pays de la Loire
 Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage
 312 Avenue René Gasnier- 49100 - ANGERS
 Tél : 02 41 22 99 91 Fax : 02 41 22 97 60
 Courriel : contact@urcaue-paysdelaloire.com
 Site internet : www.urcaue-paysdelaloire.com

Prénom, Nom :

Structure :

Fonction :

Adresse postale:.....

.....

.....

Tél Fax:

Courriel :

Ci-joint(s) chèque(s) à l'ordre de :

L'UNION RÉGIONALE DES CAUE DES PAYS DE LA LOIRE,
 Mandataire administratif & financier du Pôle Atlantique
 Organisme non assujéti à la TVA

Date :

Signature

L'inscription sera effective à réception du bulletin d'inscription dûment renseigné, accompagné du règlement, dans la limite des places disponibles. Chaque inscription fera l'objet d'une confirmation.

Conditions générales

Annulation : toute annulation doit être signalée par écrit au Pôle Atlantique le plus tôt possible. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation faite moins de 20 jours avant la session et en cas d'absence.

Responsabilité : les responsables pédagogiques ne pourront être tenus pour responsables des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de leur volonté et en particulier de l'annulation d'une session ou d'une formation par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

BULLETIN D'INSCRIPTION